



VILLE DE
Launaguet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi d'Infirmier/puéricultrice au sein des établissements d'accueil du jeune enfant – modification supérieure à 10% du temps de travail

Délibération n° 2026.09.17.120

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n° 2025.11.05.123 en date du 05/11/2025 créant l'emploi d'infirmier/puéricultrice au sein des établissements d'accueil du Jeune Enfant (Accueil collectif et accueil familial) à temps non complet de 17,5 heures hebdomadaires ;

Vu le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 (art R 2324-48-2 et art. 2324-46-2) relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, portant obligation à chaque établissement d'accueil du jeune enfant de recruter un référent santé et accueil inclusif (RSAI) sur des quotités minimales en fonction de la taille et du type d'établissement ;

Considérant les capacités d'accueil de l'Accueil familial et de l'Accueil collectif de Launaguet, les interventions annuelles relatives à la santé et à l'accueil inclusif s'élèvent obligatoirement à 40 heures annuelles sur l'accueil collectif et 30 heures annuelles sur l'accueil familial.

Considérant que le professionnel intervenant sur ces missions peut être, une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice ou une personne titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience minimale de trois ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier ;

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 10 septembre 2026 ;

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'infirmier/puéricultrice au sein des établissements d'accueil du Jeune Enfant (Accueil collectif et accueil familial), relevant du cadre d'emploi des Infirmiers en soins généraux ou Puéricultrice, permanent à temps non complet de 19,5 heures hebdomadaires, afin de répondre aux obligations réglementaires, tout en fusionnant les missions d'infirmier / puéricultrice avec les missions RSAI ce qui permettra de faciliter le travail des équipes sur les questions de santé et suivi médical des enfants.

L'accompagnement des équipes sera plus efficient avec un seul interlocuteur présent chaque jour, et le lien avec les familles sera également renforcé.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

Article 1

La suppression, à compter du 01/10/2026, d'un emploi permanent à temps non complet de 17,5 heures hebdomadaires d'un emploi d'infirmier/puéricultrice au sein des établissements d'accueil du Jeune Enfant (Accueil collectif et accueil familial) relevant du cadre d'emploi des Infirmiers en soins généraux ou Puéricultrice.

Article 2

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 19,5 heures hebdomadaires d'un emploi d'infirmier/puéricultrice au sein des établissements d'accueil du Jeune Enfant (Accueil collectif et accueil familial) relevant du cadre d'emploi des Infirmiers en soins généraux ou Puéricultrice.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Absents excusés Représentés : 8
Absent : 1

Date convocation
10 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture - 1 OCT. 2026
- publication ou notification - 5 OCT. 2026

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD.

Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).

Absente : Sylvie OURGAUD

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

Précise :

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Article 1

La suppression, à compter du 01/10/2026, d'un emploi permanent à temps non complet de 17,5 heures hebdomadaires d'un emploi d'infirmier/puéricultrice au sein des établissements d'accueil du Jeune Enfant (Accueil collectif et accueil familial) relevant du cadre d'emploi des Infirmiers en soins généraux ou Puéricultrice.

Article 2

La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 19,5 heures hebdomadaires d'un emploi d'infirmier/puéricultrice au sein des établissements d'accueil du Jeune Enfant (Accueil collectif et accueil familial) relevant du cadre d'emploi des Infirmiers en soins généraux ou Puéricultrice.

Précisent :

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire.




Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). Absente : Sylvie OURGAUD Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
---	--